

La lutte des locataires contre un chantier infernal porte ses fruits



«Nous avons quelques retraités coriaces qui ne s'en laissaient pas conter», affirme Pierre Ischi, locataire.
Image: Lucien Fortunati

Plus de 500 appartements à rénover de fond en comble. Et des dizaines d'autres à rajouter sur les toits. C'est un énorme chantier qui se déroule au chemin De-La-Montagne, à Chêne-Bougeries. Les habitants y sont plongés depuis maintenant deux ans.

Mais ils ne font pas que subir ces travaux. Au contraire, à force de ténacité, ils ont réussi à signer avec les propriétaires une convention pour atténuer les nuisances et obtenir des indemnités.

«C'est une démarche tout à fait inédite que nous avons menée, relève l'un des habitants, Pierre Ischi, qui a consacré une partie de sa retraite à ce combat. La preuve que si les gens s'unissent, ils peuvent obtenir des concessions, même de la part de propriétaires très puissants.» Les locataires ont bu au succès de leur lutte tout en célébrant les 50 ans de

l'association de leur quartier – le Groupe Montagne – celle qui a mené le combat.

La foudre s'abat en 2010 sur ce quartier construit en 1965. Swiss Life et Credit Suisse, les deux propriétaires, envisagent de grosses rénovations et la surélévation des immeubles. Pour les locataires, souvent des personnes âgées, c'est la consternation. Et la menace de fortes nuisances, de déménagements, voire d'une hausse de loyer.

Médiateur

Le Groupe Montagne se mobilise mais peine à obtenir des informations fiables. «Au début, nous nous faisons balader sans beaucoup de considération, raconte Pierre Ischi. Quand nous demandions les rapports sismiques des ingénieurs, on nous disait que nous ne les comprendrions pas. Il faudra de l'obstination, le coup de pouce d'un conseiller d'État et la nomination d'un médiateur pour obtenir d'être considérés comme des interlocuteurs.»

Les habitants s'opposent aux surélévations, dont ils craignent les désagréments sur plusieurs années étant donné l'ampleur des travaux. Sur ce point-là, ils vont perdre. «Du moment que les députés du Grand Conseil ont accepté de modifier la zone pour densifier, le combat était perdu», explique Pierre Ischi.

Relogement et indemnités

Mais les «montagnards» obtiennent de négocier les conditions dans lesquelles ils seront traités durant les travaux. «Nous avons quelques retraités coriaces, dont un architecte et un ingénieur qui ne s'en laissent pas conter.» En 2016, ils signent une convention avec les propriétaires.

Les habitants s'engagent à ne pas recourir contre les permis de construire. En échange, les bailleurs accordent le relogement provisoire des locataires durant les travaux, soit entre quatre mois et deux ans, et cela aux mêmes conditions de loyer et dans le quartier. Ils prennent en charge les frais de déménagement. Ils leur accordent la priorité en cas

d'intérêt pour les logements surélevés. Enfin, ils concèdent une indemnité de deux mois de loyer liée aux nuisances. Une personne est aussi nommée pour assurer le lien entre les locataires et les entreprises.

«Esprit constructif»

Swiss Life confirme la teneur de cette convention, en soulignant que grâce à elle, propriétaires et locataires «ont pu relever les défis de manière proactive et éviter les conflits durant la procédure et les travaux». Selon elle, «les discussions ont eu lieu dans un esprit constructif» et on ne saurait parler d'un combat de la part des locataires.

«Bien sûr, cette convention ne règle pas tous les problèmes, conclut Pierre Ischi. Les nuisances restent pénibles, mais au moins l'intérêt des habitants est pris en compte.»

Aujourd'hui, deux des trois immeubles ont été surélevés. Le troisième attend son tour. C'est là qu'habite Pierre Ischi, au dernier étage. Un jour, il devra quitter son logement pour trois ans, le temps des travaux. À 87 ans, cette perspective ne l'enchanté guère.

(TDG)

Créé: 13.06.2019, 07h24

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?